



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE LA BROYE ET DU NORD
VAUDOIS

**par la commune de Lignerolle
pour le réaménagement de la chaussée et
création d'un trottoir avec constitution de servitude publique
RC 252-B-P, route de Ballaigue**

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

**District du Jura-Nord vaudois
EXPROPRIÉS**

**Commune de Lignerolle
Indemnités**

	Fr. à payer par l'expropriant
POGET Benoît et Joël	1200.—
NICOLE Charles Guillaume et DUTOIT Marie	5600.—
LANGUETIN Claude	8000.—
CONOD Ghislaine, MERMINOD Jane, MAILLEFER Henri et PACHE Annette	4800.—
BAER Maurice	4600.—

Le 31 mars 2023

Le conservateur du Registre foncier: **M^{me} Gül Kaynak**